

Les épices des Moluques rapportées à l'Isle de France

Mémoire du sieur Provost sur l'expédition de 1769 et 1770

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/27 f°114 et A.N. Col E/343, vue 316.

Ce récit de l'expédition est très voisin du texte « Extrait du Journal de Provost joint à la lettre de Poivre du 20 juillet 1770, daté du 30.6.70 », en un peu plus succinct. Mais il est suivi par le rappel des récompenses promises à Provost.

Juillet 1770

Mémoire

Le Sieur Provost, habitant de la colonie de l'Isle de France, a l'honneur de rendre compte à Monseigneur du voyage qu'il a entrepris pour procurer à la France les épicerie fines de l'Inde, et qui vient d'avoir la plus heureuse réussite.

Chargé conjointement avec M. de Trémigon, lieutenant des vaisseaux de Sa Majesté de remplir cette importante mission, le Sieur Provost partit de l'Isle de France à bord de la corvette du Roi *Le Vigilant*. Ils furent rejoints à Quéda, ainsi qu'on en était convenu à l'Isle de France, par le bateau du Roi, *l'Etoile du matin* capitaine d'Etcheverry. Après un séjour assez long, tant à Cavite dans les Philippines qu'à l'île d'Yolo, le *Vigilant* et *l'Etoile du matin* arrivèrent à Miao, et c'est à son débarquement dans cette île inhabitée que le Sieur Provost a commencé à courir les plus grands dangers, puisqu'il séjourna trois jours à terre, se voyant au moment d'y être abandonné, les deux navires dérivant par la force du courant et ne pouvant trouver de mouillage.

La saison ne permettant pas de rester plus longtemps dans ces parages sans enfreindre l'ordre qu'on avait d'aller à Timor, le Sieur Provost, déterminé à tout risquer pour parvenir à son but, se sépara de M. de Trémigon qui donna ordre au capitaine d'Etcheverry d'exécuter ponctuellement tout ce que le Sieur Provost exigerait de lui pour le service du Roi, et passa à bord de *L'Etoile du matin* pour faire route à Céram parce que cette île étant au centre des Moluques, paraissait l'endroit le plus propre à la réussite du voyage. Mais les instructions qu'il prit à Saway, petit port de Céram et où il n'avait pénétré qu'après bien des prières et des feintes mêlées de quelques menaces, lui firent abandonner son premier dessein d'aller entre Amboine et Céram, et le déterminèrent à partir pour Gébi, port à proximité des îles de Patany, Maba et Weda qui sont toutes remplies des épicerie désirées. L'avis qu'il reçut que les habitants de toutes ces îles avaient secoué le joug des Hollandais fut la principale raison qui lui fit choisir Gébi.

Arrivé en ce port le six avril, le Sieur Provost essuya quelques difficultés causées par l'horreur qu'ont ces insulaires pour les Hollandais, et qui rejaillit sur les autres nations européennes. Il sut si bien par la douceur de ses procédés se gagner l'affection des habitants de Gébi, que peu de temps après, ces indiens lui amenèrent à l'envie l'un et l'autre, et au risque de leur vie, leurs pirogues chargées de plants de muscade et de gérofle qu'ils allèrent chercher à Patany. Ces enlèvements déplurent au roi de Patany, et il menaça de venir exterminer ceux de Gébi. Le Sieur Provost avertit alors M. d'Etcheverry de mettre son bateau en état de défense, et lui-même se fortifia le plus qu'il put dans la maison qu'il avait prise à terre. A peine ces précautions étaient-elles prises qu'on vit entrer la flotte du roi de Patani dans la rade de Gébi. A son arrivée ce prince envoya un ambassadeur au Sieur Provost que celui-ci trouva le moyen de disposer en sa faveur par un riche présent. Il s'aperçut du bon

effet de ce présent par l'accueil du prince qui vint lui-même le visiter avec une suite nombreuse, et qui se retira aussi content que son envoyé, après avoir offert la permission de bâtir un fort dans ses états, et avoir demandé un pavillon français.

Comme la saison forçait le Sieur Provost au retour, il en fit part au roi de Gébi qui y parut fort sensible. Il demanda, ainsi qu'avait fait le roi de Patany, un pavillon français, et chargea le Sieur Provost d'offrir son pays au roi de France, l'assurant qu'il se regardait déjà comme son vassal.

L'intention du Sieur Provost pour éviter tous les vaisseaux hollandais était de gagner avec le reste de la mousson l'ouest de l'île de Bouro et de passer à l'est de Bouton pour sortir ensuite par le détroit de Baly ou par celui de Lombok, mais le mauvais temps le força d'entrer dans le détroit de Bouton.

Il était sur le point d'en sortir, lorsqu'en doublant la pointe qui forme la rade de ce nom, il aperçut cinq bâtiments hollandais armés en guerre. Son passage y occasionna de grands mouvements. Il vit bientôt s'avancer vers lui, à force de rames, une chaloupe armée. Il fit promptement cacher avec soin tout ce qui pouvait indiquer le but de son voyage, et fit mettre au pied du mât deux pavillons, l'un français, l'autre hollandais, prêts à hisser suivant les circonstances. Le vent lui était favorable, et il se flatta quelque temps du bonheur d'échapper à cette visite. Mais le calme qui survint donna tout l'avantage aux Hollandais. Il fit arborer la flamme et le pavillon français, et un moment après fut abordé par la chaloupe. Il ne laissa monter à bord que les deux officiers qui la commandaient, et dit à M. d'Etcheverry de forcer de voiles. Les Hollandais débutèrent par les prier de mouiller, le Sieur Provost leur dit que c'était son intention parce qu'ils avaient le plus grand besoin de rafraîchissements. Ils lui demandèrent ensuite d'où ils venaient et où ils allaient. Il répondit qu'il faisait route pour Batavia et qu'il comptait même demander à leur commandant des lettres pour cette colonie. Il les pria ensuite de lui apprendre ce qu'ils faisaient à Bouton. Ils lui dirent qu'ils y étaient depuis trois mois sans savoir pourquoi, et qu'ils étaient partis en escadre de Batavia. Le Sieur Provost allongea le plus qu'il put la conversation qu'il s'efforça de rendre intéressante. Mais les officiers hollandais s'apercevant enfin qu'on ne se disposait pas à mouiller, et qu'au contraire le bateau allait très vite, se rembarquèrent malgré toutes les instances du Sieur Provost qui avait perdu de vue leurs vaisseaux avant qu'ils eussent pu les rejoindre.

Cette rencontre le détermina à passer par le détroit de Combava¹ qui n'est pas fréquenté. Il en sortit heureusement, et arriva à l'Isle de France le vingt-cinq juin mille sept cent soixante dix où il a remis à M. l'Intendant une grande quantité de plants et graines des deux épiceries fines dans le meilleur état, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal du vingt-sept juin.

D'après cet exposé le Sieur Provost croit pouvoir demander à Monseigneur la ratification des promesses que lui ont faites avant son départ les gouverneur et intendant de l'Isle de France pour l'engager à abandonner ses affaires et à se livrer à cette expédition.

Ces promesses consistent 1° en des lettres de noblesses et l'ordre de Saint Michel. Le Sieur Provost prouve par les certificats ci-joints, auxquels on ajoutera si on l'exige des titres au soutien, que sa famille est distinguée dans la bourgeoisie de la province de Bretagne.

2° En un brevet de commissaire de la Marine à l'Isle de France avec une pension. Le Sieur Provost peut remplir dignement cette place ayant acquis beaucoup de lumières depuis quinze ans qu'il navigue dans l'Inde, comme Monseigneur peut le savoir par les différents mémoires qui lui ont été adressés.

¹ L'île de Combava s'appelle aujourd'hui l'île de Sumbawa, et le détroit de Combava sépare cette île et l'île Lombok. Ce détroit est peu fréquenté, celui de Bali voisin étant plus praticable.

3° En une somme considérable pour l'indemniser du dommage que son absence de vingt-six mois a causé dans ses habitations qui avaient déjà beaucoup souffert dans la dernière guerre. Le Sieur Provost espère que dans la fixation de cette somme, Monseigneur aura égard à l'importance du service qui peut produire annuellement à la France plusieurs millions et fera partager avec les Hollandais le profit immense qu'ils ont retiré jusqu'à ce jour du commerce exclusif de ces épiceries, aux risques presque continuels qu'il a couru et à la promesse qu'avait faite la Compagnie des Indes de payer deux cent mille piastres à celui qui aurait fait la mission que le Sieur Provost vient de remplir avec tant de succès.

Depuis la rédaction de ce Mémoire, on a appris que le Sieur d'Etcheverry se présente comme ayant rempli la mission dont on vient de rendre compte. Ni MM. Desroches et Poivre au départ des deux vaisseaux, ni M. de Trémigon quand il se sépara de M. Provost ne firent part de leurs projets à M. d'Etcheverry. M. de Trémigon dit seulement à ce dernier à l'instant de la séparation que la course avait un autre but que celui de faire des observations à l'est des Moluques, ce qui était le prétexte simulé du voyage, et sur cela il lui donna un ordre par écrit d'obéir au Sieur Provost. On voit par le journal de M. de Trémigon que le Sieur Provost et lui ne connaissaient pas assez M. d'Etcheverry pour lui confier leur secret. Comment d'ailleurs cet officier qui ne sait ni le hollandais ni le malais aurait-il pu remplir la mission dans les îles Moluques où l'on ne parle que l'une ou l'autre de ces deux langues que le Sieur Provost possède parfaitement ? Ce n'est que depuis avoir quitté l'Isle de France que le Sr d'Etcheverry se fait ainsi chef de l'expédition. Au surplus, Monseigneur est supplié de s'en rapporter là-dessus au compte de Messieurs les Gouverneur et Intendant de l'Isle de France et à M. de Trémigon qui étant à Paris peut l'en instruire de vive voix. On peut ajouter à ces autorités le compte que M. d'Etcheverry lui-même à son arrivée à l'Isle de France rendit à M. de Trémigon.

Le Sieur Provost n'a point pour motif en faisant ces observations de nuire aux récompenses que peut prétendre M. d'Etcheverry, mais il revendique, ainsi qu'il est juste, l'honneur qui lui est dû dans l'expédition dont il vous rend compte.

* * *